Organisme	Date de lancement de la consultation	Date de l'avis	Idées forces
SERVICE ECONOMIE AGRICOLE DDT	02/11/22	23/11/22	Absence d'enjeu agricole sur la parcelle porteuse sur projet
MRAE	30/11/22	12/12/22	Biodiversité : Préservation des habitats propices, calendrier de chantier adapté Milieux humides : enjeu faible compte tenu de l'historique du terrain et le caractère dégradé de la zone humide.
Mémoire en réponse à l'avis MRAE	15/12/22	10/01/23	RAS
DREAL SERVICE BIODIVERSITE	30/11/22	12/12/22	Les mesures d'évitement prévues au dossier d'étude d'impact complétées dans l'avis sont à respecter. Ces mesures doivent être complétées par une compensation de la surface de zone humide détruite par le projet à hauteur de 20 %.
DREAL UD 25 risques	13/12/22	---	
DDT/SERVICE ERNF	30/11/22	26/12/22	Au titre de la forêt : projet non soumis à autorisation de défrichement Au titre de la police de l'eau : Le pétitionnaire devra s'appuyer sur le guide ministériel intitulé « Installations photovoltaïques au sol – Guide l'étude d'impact » .
ARMEE DE L'AIR	30/11/22	30/11/22	Aucune gêne avérée pour l'armée du point de vue aéronautique. Le projet ayant une hauteur inférieure à 50 m, il y a nécessité de consulter l'Etat-major des armées de Metz.
AGENCE REGIONALE DE SANTE	02/11/22	15/12/22	Nécessité de la consultation de l'Aviation Civile du fait de la proximité de l'aérodrome de Thise.
AVIATION CIVILE	30/11/22	22/12/22	Projet conforme à notice d'information technique de la DGAC sur les dispositions relatives aux projets d'installations de panneaux photovoltaïques à proximité des aérodromes
ETAT MAJOR DES ARMEES METZ	30/11/22	06/12/22	Aucune objection à cette demande – Aucun immeuble militaire à proximité
SERVICE DEPARTEMENTAL D'ARCHITECTURE	07/11/22	13/12/22	Afin de préserver le caractère et la cohérence des lieux, le projet devrait s'attacher à respecter les observations suivantes : fin de limiter l'impact du parc photovoltaïque , notamment depuis les vues lointaines telles (belvédère des ruines du château de Montfaucon, protégées au titre des monuments historiques) les bosquets plantés le long des limites séparatives Sud-Ouest et Sud-Est du site seront maintenus à long terme, voire intensifiés et quels que soient les projets futurs.
DIRECTION REGIONALE ARCHEOLOGIE	02/11/22	---	
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS	02/11/22	15/11/22	Projet caractérisé en risque faible. Avis assorti de préconisations (accès, dispositifs de protection / photovoltaïque, matériel de lutte contre l'incendie…)
SERVICE TERRITORIAL D'AMENAGEMENT	02/11/22	04/11/22	Avis favorable assorti de prescriptions : accès par le portail existant, les eaux pluviales seront captées sur la propriété, tout écoulement sur le domaine public sera interdit.
ENEDIS	02/11/22	14/11/22	L'éventuelle contribution pour extension de réseau (si nécessaire) sera à la charge du demandeur.
SYDED	07/11/22	15/11/22	Sans observation : projet relevant de la compétence d'Enédis.
GRAND BESANCON METROPOLE	02/11/22	19/11/22	Projet desservi par une voirie classée route départementale : l'avis du Service Territorial d'Aménagement du CD 25 devra être requis
BESANCON	02/11/22	24/12/22	Sans observation spécifique
BRAILLANS	02/11/22	---	
CHALEZE	02/11/22	---	
ECOLE-VALENTIN	02/11/22	---	
GENNES	02/11/22	---	
MONTFAUCON	02/11/22	---	
MORRE	02/11/22	---	
ROCHE LEZ BEAUPRE	02/11/22	---	
SAONE	02/11/22	---	
TALLENAY	02/11/22	---	
THISE	02/11/22	14/11/22	Sans observation spécifique
VAIRE	02/11/22	---	
CHALEZEULE	02/11/22	17/11/22	Avis favorable assorti d'observations d'ordres techniques de Grand Besançon Métropole en matière de voirie, de gestion des déchets qu'il conviendra de respecter.